

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 58 (1917), p. 365-370

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1917__58__365_0

© Société de statistique de Paris, 1917, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 12. — DÉCEMBRE 1917

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1917

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT, ET OBSERVATION SUR

L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1917.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES.

NÉCROLOGIE.

ÉLECTIONS.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES.

COMMUNICATION DE M. PAUL MEURIOT : « LE RECENSEMENT DE L'AN II. »

COMMUNICATION DE M. RAZOUS : « L'ADAPTATION DES USINES DE GUERRE AUX BESOINS DE LA PAIX. »

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. RAPHAËL-GEORGES LÉVY, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 17^h 40 sous la présidence de M. R.-G. LÉVY, président, qui fait connaître que les circonstances ont retardé l'apparition du numéro du Journal de la Société; le procès-verbal de la dernière séance ne pourra donc être soumis à l'approbation de la Société qu'à la séance de décembre.

M. le Président signale à ses collègues la présence à la séance de plusieurs personnalités russes : MM. BATCHEF, général MELLER, LERKHE, SCHITZ, le commandant PASCHKOFF, IZGAR, MOREKHODOFF, LOUGOVOÏ, DESTREM et KLIAGUINE; il leur adresse ses compliments de bienvenue.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le Président met aux voix les candidatures de MM. LAMBERT (Max) et SCHUHLER (Henri), inspecteurs des Services administratifs de la Compagnie du Chemin de fer du Nord, présentés par MM. F. SARTIAUX et J. GIRARD. Ces candidatures sont acceptées à l'unanimité et MM. LAMBERT et SCHUHLER sont nommés membres titulaires.

M. le Président annonce ensuite qu'il a reçu les demandes d'admission suivantes :

MM. MARION, professeur au Collège de France, présenté par MM. R.-G. LÉVY et LIESSE.

Milorade ZEBITCH, secrétaire du ministère du Commerce de Serbie, présenté par MM. YVES-GUYOT et BARRIOL.

Jansen MULLER, chargé de mission par le Gouvernement du Brésil, présenté par MM. PUPIN et BARRIOL.

Conformément à l'usage, il sera statué sur ces demandes à la séance de décembre.

NÉCROLOGIE

M. le Président annonce à la Société le décès de MM. AUDIFFRED, sénateur, et GOUMAIN-CORNILLE, et s'exprime en ces termes :

« Nous avons eu le regret de perdre notre collègue AUDIFFRED. Nous pouvons dire, en nous appropriant les paroles que prononçait, le 6 novembre dernier, le président du Sénat, l'honorable M. DUBOST, que son activité, son goût du travail, sa curiosité et sa préoccupation inquiète des grands intérêts nationaux lui avaient fait parmi nous une place considérable. Membre du Parlement comme député, puis comme sénateur, depuis près de quarante ans, il avait mené d'ardentes et fécondes campagnes en faveur du reboisement des montagnes, du développement des voies fluviales, de l'amélioration des conditions du travail dans les établissements industriels, des sociétés de secours mutuels, des monuments historiques, des recherches scientifiques. L'une des questions à l'occasion desquelles il se fit entendre parmi nous fut celle de la voie navigable de Nantes à Bâle qui vint en discussion, le 18 mars 1908, à propos d'une communication du D^r PAPILLON.

« Ces questions de navigation l'intéressaient particulièrement. Il a lutté pendant trente ans pour obtenir la transformation du canal de Roanne à Briare; il a fait classer le port de Roanne comme gare ordinaire, ce qui a beaucoup contribué au progrès de la ville et à l'établissement de nouvelles industries.

« Il a obtenu, il y a plusieurs années, l'inscription au budget du Parlement d'un crédit annuel de 100.000 francs pour favoriser les recherches et les applications de nouvelles découvertes scientifiques; la chimie et la médecine en ont beaucoup profité. Il a été l'un des administrateurs dévoués du Musée social. Toutes les œuvres économiques l'intéressaient.

« Ce qui le préoccupait avant tout, c'était l'outillage national : « La France doit être, disait-il, le trait d'union de l'Amérique avec l'Europe. Brest et Nantes doivent rivaliser avec Anvers, Hambourg et Brême. Marseille et Bordeaux doivent être les aboutissants de l'Amérique du Sud, de l'Afrique, de la Chine, des Indes et du Japon. Nos ports de l'Océan et de la Méditerranée sont mieux placés que ceux de nos concurrents : il ne leur manque que l'outillage nécessaire et les canaux indispensables pour déverser ensuite sur l'Europe par la France les produits du monde entier et leur réexpédier les nôtres. »

« C'est une noble figure qui disparaît.

« La Société de Statistique s'associe aux témoignages de regret qui ont été de toutes parts adressés à la famille et à la ville natale du regretté AUDIFFRED. »

« J'ai le regret d'annoncer aussi à la Société le décès de Paul GOUMAIN-CORNILLE, ancien chef du Contentieux, fondé de pouvoir honoraire, président-fondateur de la Caisse des Retraites du Comptoir National d'Escompte de Paris. Notre regretté collègue était entré à la Société en juillet 1905, sous les auspices de MM. Alfred NEYMARCK et Edmond FLÉCHEY.

« Il naquit à Paris, le 2 mars 1846 et, après ses études au collège Rollin, il fit son droit. Une carrière brillante lui fut réservée au Comptoir National d'Escompte où il utilisa ses rares facultés de travail, d'ordre et d'énergie.

« Toujours animé de pensées généreuses, Paul GOUMAIN-CORNILLE, malgré ses absorbants travaux professionnels, aida et protégea des initiatives populaires

et ouvrières de groupement et d'association qui témoignaient d'une bonne volonté vers l'entente mutuelle réalisée plus tard dans les sociétés de prévoyance. C'est ainsi que la Caisse de Retraites et de Prévoyance du personnel du Comptoir d'Escompte de Paris rencontra en lui un fervent apôtre. Il en fut le fondateur et pendant dix-neuf années, comme président, se consacra avec ardeur à son développement.

« GOUMAIN-CORNILLE était assidu aux séances de notre Société, et tous ceux qui l'ont approché ont pu apprécier la sûreté de ses relations en même temps que sa très haute conscience professionnelle. Sa perte sera vivement ressentie par la Société qui conservera un affectueux souvenir de l'homme de bien qui disparaît.

« Nous adressons à sa famille l'hommage ému de nos sincères condoléances. »

ÉLECTIONS

M. le Président rappelle qu'aux termes de l'article 6 du règlement intérieur, il doit communiquer à la Société la liste des candidats proposés par le Conseil d'administration pour les élections auxquelles il sera procédé dans la séance de décembre.

Il fait connaître que le Conseil a décidé de présenter à la Société :

Pour la *présidence* (1918). M. Eugène d'EICHTHAL, actuellement vice-président :

Comme *vice-président* (1918-1919-1920), M. DELAMOTTE, actuellement membre du Conseil :

Comme *secrétaire général* (1918-1919-1920). M. A. BARRIOL, secrétaire général sortant, rééligible à ces fonctions ;

Comme *trésorier* (1918-1919-1920), M. Paul MATRAT, trésorier sortant, rééligible à ces fonctions ;

Comme *membres du Conseil d'administration* (1918-1919-1920) MM. GRUNER et CLAMAGIRAND.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le secrétaire général fait connaître que MM. SIMIAND et VARAGNAC s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Il annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages parmi lesquels il cite : Statistique de l'industrie minière dans les colonies françaises pendant les années 1914-1915; Annuaire statistique pour 1914 et 1915 publié par la Statistique générale de la France.

Il fait une mention spéciale d'un très intéressant ouvrage sur la statistique de l'Instruction publique au Brésil offert par M. Jansen MULLER. M. Meuriot a bien voulu accepter d'en rendre compte dans le Journal.

Il fait connaître enfin que le Conseil a décidé de faire participer la Société au prochain emprunt de la Défense nationale pour une acquisition de 100 francs de rente 4 %.

COMMUNICATION DE M. PAUL MEURIOT : « LE RECENSEMENT DE L'AN II »

M. Paul MEURIOT prend la parole pour une communication sur le recensement de l'an II.

Après l'évaluation de la population française de 1783-1787 et les essais de démembrement de la Constituante, le recensement de 1793-1794 est l'œuvre statistique la plus considérable antérieure au dix-neuvième siècle. Ce recensement était rendu nécessaire par la Constitution de l'an I qui répartissait les sièges législatifs exclusivement d'après la population. Il fut ordonné par les lois des 11-20 août 1793; les opérations durèrent jusqu'à la fin de l'an III; mais, pour la majeure partie, elles furent exécutées en 1793-1794, soit en l'an II.

L'exécution du dénombrement était faite par les soins des communes sous l'autorité des districts et des départements; en réalité, elle fut principalement l'œuvre des districts qui correspondaient directement avec le Comité de division de la Convention.

Ce comité, composé de douze membres, joua alors le rôle, par ses attributions, d'un Conseil supérieur et d'une direction générale de la Statistique. A Paris, le recensement fut effectué par les Comités civils des sections, avec le concours des Comités de bienfaisance, qui, par la distribution des cartes de pain, pouvaient se rendre compte de l'état de la population.

La population de la France, d'après ce recensement, était de 27.500.000 habitants, chiffre peu différent de celui que trouvait, en 1791, le constituant Pinteville, chargé de dresser un état de la population du royaume. Par contre, la population de Paris vers 1795 était sensiblement inférieure au chiffre de 1790.

Ce n'était pas seulement pour relever la population générale de la République que le recensement de l'an II avait été ordonné, mais aussi pour dénombrer le total des « votants », c'est-à-dire électeurs. La Constitution de l'an I avait proclamé le suffrage universel; il ne fut sans doute pas appliqué à cette époque: mais la liste des électeurs n'en fut pas moins dressée, en vue de cette application. Cette liste, la première des électeurs du suffrage universel, comportait environ 6.500.000 électeurs, total qui paraît en rapport avec celui de la population.

Le recensement de l'an II a eu d'autres conséquences encore. Les difficultés mêmes qu'il avait rencontrées parmi les municipalités avaient démontré l'insuffisance des trop nombreuses petites communes. Aussi, presque partout, les districts proposent-ils d'en réduire le nombre. Dans ce but, le Comité de division présente à la Convention un projet dont s'inspire la Constitution de l'an III, qui, on le sait, ne maintenait que des municipalités d'au moins 5.000 âmes. Cette Constitution faisait aussi disparaître les districts et amena, de ce chef, une nouvelle délimitation de nos ressorts judiciaires pour les tribunaux de première instance. Cette délimitation faite d'après les résultats du recensement de l'an II s'est maintenue à peu de chose près jusqu'à nos jours.

M. F. FAURE. après avoir félicité M. MEURIOT de sa communication si documentée lui pose les deux questions suivantes :

1° Y a-t-il un lien entre les lois de 1791 et de 1793 relatives aux recensements; les auteurs de la deuxième se sont-ils souvenus de celle qu'avait votée la Constituante sur le même sujet? M. MEURIOT répond qu'il n'est pas fait allusion à la première loi dans les travaux préparatoires de la seconde;

2° Quelle est exactement la méthode qui fut employée pour le recensement de l'an II? A-t-on procédé à un dénombrement tête par tête ou a-t-on utilisé le nombre des naissances comme il fut d'usage de le faire, tant sous l'ancien régime que pour les premiers recensements du dix-neuvième siècle : Laplace exposait encore, en 1820, comme méthode de recensement, celle qui repose sur l'utilisation du nombre des naissances, jugeant insuffisant le dénombrement tête par tête? M. MEURIOT répond qu'il n'est pas question, dans les documents qu'il a eus sous les yeux, de l'utilisation du nombre des naissances et que, pour trois sections parisiennes au moins, il a été procédé à un dénombrement tête par tête.

M. F. FAURE demande qu'il soit procédé à un examen complémentaire de la question, ces dénombremens tête par tête n'ayant peut-être été effectués que pour la détermination des coefficients, à appliquer précisément aux recensements basés sur le nombre des naissances.

M. le Président remercie M. MEURIOT de sa très intéressante causerie et M. F. FAURE de ses observations et il donne la parole à M. RAZOUS pour sa communication.

COMMUNICATION DE M. RAZOUS : « L'ADAPTATION DES USINES DE GUERRE AUX BESOINS DE LA PAIX. »

M. Paul RAZOUS classe d'abord les usines et ateliers qui ont été créés ou agrandis pour satisfaire aux besoins de la Défense nationale dans l'un des groupes ci-après :

1° Établissements métallurgiques produisant les fontes, fers, aciers et autres métaux donnant à l'état d'ébauches la matière première des ateliers où se fait l'usinage de ces métaux.

2° Tréfileries d'acier, de cuivre, de laiton et fabriques de tubes.

3° Usines de fabrication des obus, des moteurs d'automobiles et d'avions, des magnétos et bougies pour moteurs, etc...

4° Usines de fabrication et de montage des avions, hangars, remorques et autres ateliers comportant le travail du bois avec emploi de ferrures.

5° Ateliers de production de gamelles, bidons, ustensiles de campement, de grenades, de bombes, de pétards, de casques Adrian ou d'autres, d'objets d'armement ou d'équipement emboutis en métal mince.

6° Fabriques d'acide sulfurique et d'acide nitrique, poudreries et usines de carbonisation du bois, etc...

L'adaptation possible des usines de guerre aux travaux de la paix dépend d'un facteur économique et d'un facteur technique.

Pour établir logiquement le facteur économique, il faudrait :

1° Connaître la consommation française avant la guerre en matières premières et en produits fabriqués ainsi que la différence entre les exportations et les importations de ces matières et produits ;

2° Évaluer d'une part, la consommation française, et d'autre part, les exportations possibles après la guerre des mêmes matières et produits en tenant compte que, pendant les hostilités, une grande partie des besoins n'ont été qu'insuffisamment satisfaits.

La comparaison judicieuse des chiffres en question constituerait une indication sérieuse pour le technicien qui étudierait alors la possibilité des fabrications nécessaires avec le minimum de modifications dans l'outillage.

Il est difficile pour plusieurs produits d'avoir tous les chiffres prévus ci-dessus. Aussi, ce sont avec les données de l'avant-guerre des éléments particuliers d'information qui interviennent pour chaque type d'industrie.

Aussi, M. Paul RAZOUS indique pour un très grand nombre de fabrications de guerre les travaux à réaliser au lendemain de la cessation des hostilités.

M. RAZOUS conclut que l'industrie française s'est mise depuis le début de la guerre à la hauteur des progrès scientifiques et techniques les mieux compris. Elle sera armée pour soutenir la concurrence étrangère, à condition toutefois que nous réduisions notre déficit en houille et coke par l'utilisation de la force motrice des chutes d'eau et par l'emploi des huiles lourdes dans les chauffages des cubilots et fours à réchauffer, que l'outillage national, cours d'eau et chemins de fer, soit amélioré, et enfin que la classe ouvrière comprenne une bonne fois pour toutes que les luttes sociales n'enfantent que le désordre et la misère.

M. D'EICHTHAL fait observer qu'une question dominera le grave problème de l'adaptation des usines de guerre aux besoins de la paix : celle du prix de la main-d'œuvre, et il craint que certaines mesures prises par les Pouvoirs publics n'élèvent ce dernier de telle manière que l'on arrive à des prix de revient excessifs. D'ailleurs, la France ne sera pas la seule nation qui ait le souci d'adapter aux besoins de la paix ses usines de guerre ; tous les grands pays belligérants, l'Angleterre, les États-Unis, l'Allemagne, disposeront de capacités de production formidables qui les mettront à même de faire concurrence à la production française : la lutte ne sera possible que si la main-d'œuvre n'est pas trop onéreuse.

M. R.-G. LÉVY signale que l'industrie française aura cependant une chance

de succès avec le caractère spécial de sa production : grâce à la perfection de sa main-d'œuvre, en effet, elle est en état de donner des produits de qualité supérieure; on l'a vu récemment encore par le nombre des commandes que notre plus récent allié a été amené à passer dans notre pays. Nous aurons donc à lutter, certes, mais on peut espérer que la *qualité* de nos produits agricoles et industriels nous assurera les débouchés dont nous avons besoin.

M. NEYMARCK exprime l'avis que nous ne devons pas nous attendre à voir la période de cherté finir avec la guerre et que les hauts prix de la main-d'œuvre seront certainement maintenus.

M. LUCIEN MARCH croit, comme M. NEYMARCK, qu'il ne faut pas compter sur une baisse notable des salaires après la guerre. Ce serait inquiétant si le taux des salaires était le seul élément du prix de revient, mais il n'en est point ainsi, sans cela on ne comprendrait pas la concurrence des États-Unis, avant la guerre, sur les marchés européens, puisque les salaires y étaient plus de deux fois supérieurs aux salaires d'Europe. D'autres facteurs interviennent, notamment le mode d'organisation des entreprises, les capitaux, les débouchés. C'est pourquoi la communication de M. RAZOUS offre un grand intérêt. Elle signale les points où l'activité de nos industriels après la guerre doit s'exercer le plus vigoureusement.

D'ailleurs les difficultés ne manqueront pas, car tous les peuples aujourd'hui en guerre cherchent à résoudre les mêmes problèmes par les mêmes procédés. On luttera pour les matières premières, l'outillage, la main-d'œuvre, etc. Il faudra donc toute l'ingéniosité et le labeur des fabricants, ainsi que le concours intelligent des Pouvoirs publics, des financiers, de tous ceux qui peuvent apporter quelque contribution à l'œuvre commune. La direction de l'œuvre de paix exigera autant, sinon plus d'efforts convergents que la direction de la guerre, durant les premiers temps.

M. PUPIN partage l'opinion de M. MARCH et pense que le déséquilibre dû à la surproduction métallurgique apparaîtra bien vite quelques années après la guerre, dès que la période de reconstitution sera passée; il ne faut pas oublier, en effet, qu'un des gros clients de la métallurgie cessera alors ses commandes : l'État français qui actuellement dépense 20 milliards par an à l'intérieur dont une notable part va aux produits métallurgiques.

Après un échange de vues auquel prennent part MM. RAZOUS et MALZAC, M. le Président adresse à M. RAZOUS les remerciements de la Société et lève la séance à 19^h 15.

Le Secrétaire général,
BARRIOL.

Le Président,
Raphaël-Georges LÉVY.
